

LA LETTRE

environnement 92

La Lettre #9 - juin 2023

ÉDITORIAL

L'île Seguin : grâce au combat associatif, la fin (en vue) d'une longue saga !

Après plus de 30 ans de tergiversations, 15 ans de projets de grandes hauteurs, finalement abandonnés par la force des recours d'associations environnementales, le dernier projet en date, d'un ensemble de bureaux nommé "VIVALDI", porté par Bouygues Immobilier avec l'Agence d'architecture BIG a été l'objet de 7 mois de discussions avec 6 associations (dont Environnement 92).



Les signataires du protocole d'accord le 6 avril 2023—en présence de Me Cofflard avocat, représentant les 2 associations absentes

Le 6 avril dernier, l'aménagement de l'île Seguin a franchi une étape majeure avec la signature d'un protocole d'accord entre : les 6 associations requérantes* contre le permis de construire, Bouygues immobilier (BI) et la Société publique locale Val-de-Seine Aménagement (SPL) pour la Ville de Boulogne-Billancourt.

Dans un contexte d'abandon par les pouvoirs publics**, les 6 associations ont accepté le dialogue proposé par BI durant l'été 2022, pour faire évoluer ce projet vers un aménagement plus équilibré, moins dense, moins haut et plus végétal, cela en échange du retrait des recours. La SPL, a été associée aux négociations fin 2022. Après avoir été reçues fin 2022 par Pierre-Christophe Baguet, Maire de Boulogne, les associations ont accepté en février 2023, en accord avec la ville, un compromis***avec Bouygues Immobilier et la SPL.

Le contenu du protocole : un compromis acceptable sans être idéal !



Les engagements de BI et SPL :

Le projet Vivaldi comportait au départ 6 immeubles (jusqu'à R+10) : 3 face à Boulogne (B1, B2, B3) et 3 en vis-à-vis de Meudon (M1, M2 (la Halle), M3) alignés de part et d'autre d'une rue-corridor centrale.

Ce qui a été validé :

- Suppression de la Halle côté Meudon (immeuble M2) afin d'agrandir le parc public aménagé par la SPL et de l'ouvrir sur la rue centrale de l'île.
- Réduction des hauteurs des 5 immeubles de bureaux restant (commerces et conservation de mémoire Renault, au niveau 0), en supprimant : les deux derniers niveaux de l'émergence de l'immeuble B1 (joutant la Scène musicale) et un étage courant sur les bâtiments B1, B2, B3, M1 et M3.
- Mise en œuvre d'un plan de végétalisation global de l'île permettant d'inclure l'ensemble des espaces ayant vocation à être rétrocédés au domaine public de l'île : jardin, voirie et berges. Cela sur les parties amont (Emerige), centrale (Bouygues Immobilier modifié) et aval (Seine musicale). L'espace affecté au futur jardin public ainsi que les berges amont et en partie centrale permettront d'agrandir le parc public arboré d'1,5 à 3,5 hectares (sans compter les toitures végétalisées ou autres terrasses plantées).
- Institution d'un comité de suivi qui garantira aux associations, à la SPL et à BI une mise en œuvre effective des engagements de chacun et sera le moyen d'un aménagement concerté de l'île. Les associations veilleront en particulier à la plantation et au développement d'arbres de haute tige suffisamment nombreux ainsi qu'à l'entretien des terrasses plantées. La partie construite de l'île centrale passera ainsi, pour ne parler que des deux derniers projets, de 130.000 m² (projet DBS, 2021), puis 118.000 m² (projet Vivaldi 1 février 2022), à 100.000 m². Les espaces paysagers en pleine terre passeront de 1,5 à 3,5 hectares.

- Le remboursement des frais d'avocat

Les engagements des associations :

Le désistement de tous les recours engagés devant le tribunal administratif liés au projet Vivaldi

- Contre les permis de construire
- Contre l'agrément bureaux
- Contre l'arrêté préfectoral sur la ZAC Seguin Rives de Seine au titre de la loi sur l'eau

L'exécution du protocole d'accord ayant valeur juridique d'engagement, sera considérée comme accomplie à la fin de la construction du projet modifié et de celle du plan de végétalisation de l'île.

Irène Nenner, présidente d'Environnement 92

**Environnement 92 (Irène Nenner, présidente), Association Rives de Seine (Francine Paponnaud, présidente) Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon (Christian Mitjavile, président), France Nature Environnement Île-de-France (Muriel Martin-Dupray, co-présidente), La Seine n'est pas à vendre (Bernard Landau, président), Nous Sommes Boulogne (Judith Shan, présidente).*

*** informations sur le site de la SPAV : <https://www.laseinenestpasavendre.com/>*

****Communiqué de presse du 10 février 2023 des 6 associations annonçant le compromis*

A Colombes, on se mobilise pour des « rues aux écoles » !

Le 12 mai dernier, les associations Colombes Respire et FCPE-Pompidou se sont associées à la mobilisation européenne pour des rues apaisées aux abords des écoles, en organisant une opération de sensibilisation auprès des parents d'élèves et des automobilistes rue Denis-Papin.

Cette mobilisation pour plus de « rues aux écoles » est portée, en France, par '**La Rue est à nous**', une coalition d'organisations et de citoyens engagés autour des enjeux de la pollution de l'air et de la mobilité ; et, en Europe, par "**Clean Cities**".

La rue Denis-Papin est un exemple de rue qu'il faut rendre aux enfants qui l'empruntent chaque jour pour aller à l'école ! Chaque jour, les parents d'élèves font le constat de la dangerosité et de la pollution importante aux abords de l'école. La densification du trafic conduit à une dégradation très importante du cadre de vie, tant pour les riverains, les familles et les écoliers ainsi que l'ensemble des piétons et cyclistes : augmentation des pollutions atmosphérique et sonore, insécurité routière, augmentation des incivilités routières et tensions dans l'espace public.

Une pétition a d'ailleurs été lancée, en parallèle de la mobilisation du 12 mai dernier et a récolté 158 signatures de parents d'élèves.

Qu'appelle-t-on les « rues aux écoles » ?

Les « rues aux écoles » sont des rues apaisées, parfois piétonnisées. Le plus souvent, elles sont juste bloquées aux heures d'entrée et de sortie des élèves, une demi-heure ou une heure le matin et le soir. L'impact est considérable sur la qualité de



l'air car cela permet de réduire très vite les niveaux de pollution. Et il y a urgence à agir !

Plus de trois enfants sur quatre respirent un air toxique en France. Les cas d'asthme ont doublé en deux décennies avec 240 000 enfants asthmatiques en Ile-de-France. Ils sont bien plus exposés que les adultes car leur système pulmonaire est en pleine formation.

Pourquoi demander plus d'espace pour nos enfants ?

Aujourd'hui, près de la moitié de l'espace public à Paris et en proche banlieue est consacrée à la voiture. La ville n'est pas pensée pour les enfants. Les trajets domicile-école sont souvent peu sécurisés. Aller à l'école est stressant pour les enfants comme pour les parents.

Parmi toutes les mesures visant à mieux partager l'espace public et à diminuer la place de la voiture, les rues aux écoles représentent donc un levier d'action relativement simple à mettre en œuvre pour des résultats importants. Plusieurs études l'ont prouvé au Royaume-Uni ou en Belgique, dans la région flamande : les rues aux écoles représentent un bon point de départ pour un transfert modal vers les mobilités décarbonées car elles augmentent la proportion de personnes se rendant à l'école à pied ou à vélo.

Par ailleurs, en encourageant les enfants à aller à l'école à pied ou à vélo, les « rues aux écoles » assurent l'acquisition de bonnes habitudes de mobilité dès le plus jeune âge.

Au final, les « rues aux écoles » suscitent très vite l'adhésion d'un vaste public (enfants, parents, grands-parents, enseignants, riverains, commerçants) : des sondages en Belgique, au Canada, en France et au Royaume-Uni ont montré à quel point ces rues transformées et apaisées sont populaires une fois mises en place, notamment car elles rendent les rues plus conviviales et propices à la création de liens sociaux avec l'apparition de nouveaux usages (discuter, manger, jouer) dans l'espace public.

Clémentine Leyer, Colombes Respire - <http://colombesrespire.org/>

Plus d'informations et sources pour les études citées :

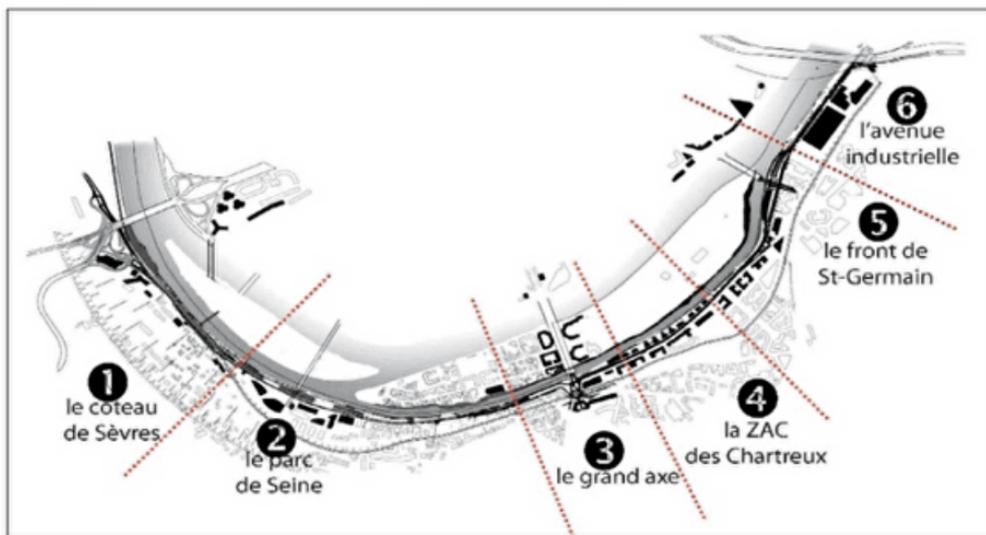
<https://respire-asso.org/> - <https://larueestanous.fr/blog/2022/05/09/plus-de-rues-aux-ecoles-nos-enfants-veulent-respirer-mobilisation-12-mai-2022/>

Note d'Environnement 92 : A Boulogne Billancourt, l'association "Nous sommes Boulogne" a aussi organisé avec succès la fermeture temporaire de rues entre 8H15 et 8H45 devant plusieurs écoles. Le journal municipal indique que la mairie a été sensible aux avantages des rues aux écoles pour l'organisation future de l'espace public.

Où sont nos 14 ha d'espaces verts en rive gauche de Seine ?

La décision d'utilité publique émise par le préfet des Hauts de Seine en 2010 dans le droit fil de l'enquête préalable, prévoyait **14 ha d'espaces verts sur les 4,5 km d'aménagements de la RD 7** (voie rive gauche de Seine) selon la séquence à 6 zones ci-dessous. Le collectif associatif RD 7 (21 associations) luttant contre le passage à 4 voies avait été débouté et condamné à verser 21.000 euros de frais irrépétibles au département, somme qu'il a payée.

Le paysage aux abords de la RD 7 peut se décomposer suivant les 6 séquences :



Source : Diagnostic du projet d'aménagement des berges

Or, si le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a condamné les associations, il n'a pas suivi l'exécution du projet et la collectivité territoriale a oublié les promesses de l'enquête publique. Pour ne cibler que la portion pont de Sèvres à la place de la Résistance à Issy-les-Moulineaux, moitié du projet d'aménagement, soit les zones 1 le coteau de Sèvres, 2 le parc de Seine et 3 le grand axe, se succèdent 5 bases vie, 4 dépôts de matériaux et d'engins de chantiers soit plus de la moitié des espaces verts consommés.

Après la place de la Résistance jusqu'au périphérique, la ville d'Issy les Moulineaux a construit des immeubles d'habitations et laissé s'installer des

entreprises de fabrication de béton et de vente de matériaux de construction.



En occupant tous les espaces naturels par des chantiers liés à des programmes de constructions le département pourtant affiche tout le long de la zone des berges des intentions magnifiques d'embellissement de la végétation arborée (voir photo ci-contre). En réalité, le département montre que les espaces verts sont des réserves foncières, et que les arbres sont du mobilier urbain que l'on peut remplacer à volonté.

Les espaces qui devaient rester naturels et même renforcés ont été rasés de toute végétation et sont occupés par des chantiers divers (voir photos ci-dessous).

Non, les espaces verts et les arbres sont la clef de la qualité de vie et du bien-être de nos concitoyens, devant la fréquence des canicules qui s'annoncent. L'Organisation Mondiale de la Santé préconise d'ailleurs, un minimum de 10 m² d'espaces verts par habitant. Les espaces de nature sont aussi des habitats pour la faune sauvage (oiseaux, avifaune, insectes, chauves-souris, petits mammifères) indispensables pour que le vivant et sa biodiversité puisse vivre et se déplacer en zone urbaine.

Les élus balayent d'un revers de main la démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser) de la loi Reconquête de la Biodiversité de 2016. C'est du provisoire va-t-on nous répondre, peut-être mais du provisoire qui dure depuis des années (bases du Grand Paris Express) et abîme durablement les lieux d'implantations. A-t-on cherché à éviter ou à réduire ?

Prenons l'exemple de la base vie qui s'installe en ce moment au pied du pont reliant Meudon Campus à l'île Seguin. Si elle est destinée à accueillir les ouvriers des constructions futures sur l'île elle va durer au moins jusqu'à 2030, pourquoi ne l'as-t-on pas installé sur l'île ou alors sur le territoire de la commune de Boulogne puisqu'elle appartient à cette ville.

Sous couvert de bonnes intentions, les élus se moquent des aspirations légitimes des associations et des citoyens pour s'adapter à l'accélération du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité ordinaire. Ce faisant, ils créent plus de nuisances que de bienfaits pour les citoyens, leurs électeurs.

Michel Riottot & Irène Nenner, Environnement 92



Chantier Keller
station Brimborion du T2 (Zone 1)



Base vie niveau pont Meudon-Campus
Ile Seguin (Zone 2)



Gestion des eaux vannes
rue de vaugirard (Zone 2)



Chantier Keller
station Brimborion du T2 (Zone 1)



Base et chantier Grand Paris Express
avant la place de la Résistance (Zone 3)



Base vie et chantier Grand Paris Express
sur près de 500 m (Zone 3)

Tramway T10 - Échec de la médiation



Le jugement du 21 juillet 2021 qui nous a été favorable - le T10 ayant perdu son classement d'utilité publique - n'a pourtant pas été suivi d'effet.

Pour déclencher une réaction des parties adverses et obtenir son application, même partielle, nous avons engagé une procédure de requête en exécution du jugement, avec une proposition de médiation. Les parties adverses (IDF Mobilités et le Département des Hauts de Seine) se sont pourvues en appel mais ont accepté la médiation, ainsi qu'elles en ont fait état dans les documents de concertation pour la phase 2 du T10.

La médiation, dont le déroulement est couvert par le principe de confidentialité, suspend les procédures juridictionnelles en cours, génère des frais (avocats, médiateur) et nécessite des heures de travail pour préparer les réunions.

Peine perdue, dans notre cas , le processus de médiation n'a pu aboutir à un accord.

Nous exprimons notre déception de constater que les pouvoirs publics n'ont toujours pas pris la mesure des enjeux environnementaux et écologiques liés au T10. **Les procédures juridictionnelles ont repris leur cours.**

Association CPE et Sud Environnement

Sauvegarde de la Butte Rouge, nouvelle étape



La modification n°4 du plan local d'urbanisme (PLU) de Châtenay-Malabry, votée le 18 mars 2021 par l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris, permettait une rénovation urbaine profonde de la cité-jardin de la Butte rouge. Elle autorisait la destruction de 85 % des bâtiments avec la perte nette de 1600 logements sociaux et la délocalisation d'autant de familles.

Les associations Sauvons la Butte rouge et Châtenay Patrimoine Environnement ont déposé un recours contre cette modification du PLU. Le tribunal vient de leur donner raison. Il a annulé dans son intégralité la délibération du 18 mars 2021.

Le tribunal pointe « l'absence d'analyse des incidences et effets attendus de ces modifications, notamment sur l'évolution démographique, l'offre de logements, le bâti et les espaces naturels remarquables de ce quartier, qui constitue un secteur historiquement et démographiquement important à l'échelle communale. »

De plus, il reproche le manque de transparence de cette modification qui ne justifiait en aucun cas les choix retenus de conserver certains bâtiments et

Environnement 92 vous invite le **30 juin** prochain, au lancement de la **plateforme Cartovégétation**. Cet évènement organisé par FNE Ile-de-France avec le soutien de l'ADEME Ile-de-France se déroulera dans à **l'Académie du Climat** (2 place Baudoyer - Paris 4ème) de **15h à 17h**.

Environnement 92 est heureux de vous présenter l'aboutissement de ce projet **entamé en 2018** puis, pour lequel, FNE Ile-de-France et ses autres fédérations régionales nous ont rejoints.

En effet, la forte mobilisation des associations pour la défense des forêts et des espaces verts en ville nous a conduit à identifier le besoin de produire des cartes réelles de la végétation, données non disponibles à l'époque. Nous avons identifié alors le besoin de trouver des compétences en géomatique, c'est-à-dire le traitement informatique de données géographiques.

Grâce à un rapprochement avec les enseignants chercheurs de **laboratoires universitaires spécialisés en géographie** (Université de Paris -Diderot et Sorbonne Université), Environnement 92 a pu accueillir depuis 2018 jusqu'à aujourd'hui, 7 étudiants en géographie au niveau mastère, pour traiter les données satellites et aériennes à haute résolution. Ils ont produit d'une part, des cartes de végétation du département des Hauts de Seine à l'arbre près et d'autre part, étudié les conditions de déplacement de la faune sauvage en ville en vue de conjurer le déclin de la biodiversité ordinaire.

Environnement 92 en partenariat avec France Nature Environnement Île-de-France a répondu en 2021 à l'Appel à projet de la Région île de France "Pour la reconquête de la biodiversité en île de France" en baptisant son projet étendu à d'autres départements de la région, sous le vocable "Cartovégétation".

La plateforme **CARTOVEGETATION** lancée le 30 juin, va offrir, pour la première fois au public l'accès aux résultats déjà obtenus. Nous vous attendons nombreux pour ce lancement et la découverte de ce nouvel outil.

Irène Nenner, présidente d'Environnement 92

JE M'INSCRIS

Ils ont rejoints ENVIRONNEMENT 92



Rueil à Vélo est une association engagée dans la promotion des déplacements urbains à vélo

Site :

<https://ebrav.wordpress.com/>

Colombes Respire est une association qui lance des initiatives concernant la Qualité de l'air, la Mobilité douce et des espaces verts dans la ville

Site : <http://colombesrespire.org/>



ASEVE est une association pour la sauvegarde des espaces verts et de l'environnement de GARCHES et de ses environs

Site :

<https://associations.garches.fr/item/aseve/>

À lire ce mois-ci :



Les forêts françaises occupent plus de 30 % du territoire métropolitain. En piégeant le CO₂ atmosphérique, elles contribuent de manière décisive à la lutte contre le réchauffement climatique. Un rôle aujourd'hui menacé.

Dans un rapport consacré aux forêts françaises face au changement climatique, l'Académie des sciences dresse un état des lieux des forêts françaises. Elle formule également des recommandations pour la recherche, la gestion forestière, la filière bois et les politiques publiques.

(Cliquez sur l'image pour accéder au rapport)

Adhérez directement à Environnement 92

• Personne Morale < 10 personnes : 15€

- Personne Morale > 10 personnes : 45€ + 0,35€ par adhérent.
- Particulier : 15€
- Étudiant & Chômeur : 5€

Adhérez via Sud Environnement

- Personne Morale : 15€ + 0,1€ par adhérent

Adhérez via Coteaux de Seine Associations

- Personne Morale : 25€ + 0,1€ par adhérent

ADHÉREZ À ENVIRONNEMENT 92

Déclinaisons d'Environnement 92

Environnement 92 est présent sur **Facebook**, **Linkedin**, **Instagram** et **Youtube**. Nous vous proposons des publications journalières sur les grandes thématiques de l'environnement et leurs actualités, les innovations, les réglementations nouvelles et l'éducation. Abonnez-vous, invitez vos amis et vos familles.

Elargissons ensemble notre communauté pour construire un monde meilleur !



ENVIRONNEMENT 92

environnement92@gmail.com

Siège social : 16 rue de l'Ouest - 92100 Boulogne Billancourt

Directrice de publication : Irène Nenner

Comité de lecture : Michel Riottot, Clotilde Norguet, Bernard Hammer, Agnès Bauche

REJOIGNEZ - NOUS



CONTACT

Présidente Irène NENNER
06 14 40 59 57
Secrétariat Agnès BAUCHE
16 rue de l'Ouest
92100 Boulogne Billancourt
06 31 62 37 02
Courriel :
environnement92@gmail.com

ADHERER

Pour soutenir et adhérez à
Environnement 92 ou vous
abonnez à la newsletter,
rendez-vous sur notre site
internet :
environnement92.fr

*Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de
ENVIRONNEMENT 92.*

[Je ne souhaite plus recevoir ces emails](#)

Voir le mail dans votre navigateur

Copyright © 2023 ENVIRONNEMENT 92

16 Rue de l'Ouest, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, France